

ARREST DU CONSEIL D'ESTAT DU ROY.

QUI ordonne la ſuppreſſion d'un Imprimé en forme de Requête adreſſée au Parlement de Paris par les Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Egliſe Cathédrale du Mans, comme étant ſéditieux & injurieux tant à l'égard de M. l'Evêque du Mans, & de ſes Grands-Vicaires, que contraire au reſpect dû à Sa Majeſté, lequel ſera regardé comme non-avenu; Fait défenſes auſdits Doyen, Chanoines & Chapitre d'en faire de pareils à l'avenir, ſous peine de punition, &c.

Du premier Avril 1745.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ETAT.



EU par le Roy étant en ſon Conſeil, la Requête préſentée en icelui par le ſieur de Froullay, Conſeiller en ſes Conſeils, Evêque du Mans, & les ſieurs Denis Baudron, Pierre de Ronſſeci, Joſeph de Fournoüe, & Philippes de Crecy, Grands-Vicaires dudit Sieur Evêque, tendante à ce qu'il plaiſe à Sa Majeſté, pour les raiſons y conte-

nuës, ordonner la Suppression d'un Libelle outrageant, en forme de Requête adressée au Parlement de Paris, par les Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Eglise Cathedrale du Mans, dans lequel ce Chapitre employe sans mesure l'indécence des expressions, les railleries ameres, & les plus grossieres injures, pour flétrir la réputation de son Evêque & de ses Grands-Vicaires. VEU l'Imprimé en forme de Requête, adressée en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, par lesdits Doyen, Chanoines & Chapitre du Mans. Oüi le Rapport: Tout consideré. SA MAJESTE' ETANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne la Suppression dudit Imprimé, en forme de Requête adressée au Parlement de Paris, par les Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Eglise Cathédale du Mans, comme étant séditieux & injurieux, tant à l'égard du Sieur Evêque du Mans, de ses Grands-Vicaires & autres Ecclésiastiques y dénommez, que contraire au respect dû à Sa Majesté, lequel sera regardé comme nul & non avenu: Fait défenses ausdits Doyen, Chanoines & Chapitre d'en faire de pareils à l'avenir, sous peine de punition: Et sera le present Arrêt lû, publié & affiché par tout où besoin sera. FAIT au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le premier jour du mois d'Avril mil sept cent quarante-cinq. Signé, PHELYPEAUX.

A PARIS, chez PIERRE-GUILLAUME SIMON, Imprimeur du Clergé de France, ruë de la Harpe, à l'Hercule. 1745.

THE NEWBERRY LIBRARY
Case Wing folio Z 144 .A1 v. 5 no. 69